

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 16 août 2005 à 19 h 45 à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réjean Gélinas
Madame Carole Boisclair	Madame Johanne Harvey
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Réal Julien
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Nicole Bourassa	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Martin Lafrenière
Madame France Désaulniers	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directeur des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée à cette séance.

À l'ouverture de la séance, monsieur le président Jean-Yves Laforest souligne le décès de madame la commissaire Nicole Périgny. Monsieur Laforest mentionne qu'elle était une grande dame qui a accompli son mandat de commissaire jusqu'aux derniers jours de sa vie malgré une maladie qui l'accablait sûrement beaucoup plus qu'elle le laissait savoir. Son implication soutenue pendant de nombreuses années pour le développement de l'Éducation et pour la cause des jeunes de la Mauricie, son grand respect des autres et des différentes opinions, son ouverture et ses efforts constants nous laissent en mémoire le souvenir d'une femme exceptionnelle qui, espère le président, continuera de nous aider par son esprit.

Président

Monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les commissaires et le personnel cadre à observer une minute de silence à la mémoire de madame Nicole Périgny.

Par la suite, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 40 0805 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0805-03 soit adopté en y ajoutant l'article suivant :

11.7 Engagements.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 41 0805 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 5 juillet 2005 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0805-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs à la direction générale, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 42 0805 : CONSIDÉRANT que madame Nicole Périgny, commissaire, est récemment décédée;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des condoléances soient adressées à son époux, monsieur Reynald Périgny, ainsi qu'à ses enfants et à sa famille.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière recommande la conclusion d'ententes avec le Centre local d'emploi de Shawinigan concernant la formation générale des adultes et la formation sur mesure. Après avoir reçu les explications de monsieur Bussière, les commissaires autorisent la conclusion de ces ententes et une résolution est adoptée en ce sens.

Président

Secrétaire

Ententes avec le
Centre local
d'emploi de
Shawinigan

RÉSOLUTION 43 0805 :

CONSIDÉRANT que des clients d'Emploi-Québec ont besoin de compléter leur formation académique;

CONSIDÉRANT que le Centre local d'Emploi de Shawinigan recourt, pour ces clients, aux services du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et ceux du Service aux entreprises de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie soit autorisé à signer les deux ententes de services (#038-0013-000 et #038-00108-000) proposées par le Centre local d'Emploi de Shawinigan concernant la formation générale des adultes et la formation sur mesure.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le secrétaire général et directeur des communications, Me Serge Carpentier, informe le conseil des commissaires de la vacance au poste de commissaire de la circonscription électorale numéro 17. Des renseignements sont fournis sur les procédures prévues à la Loi sur les élections scolaires. Il est ainsi convenu qu'un avis public d'élection partielle sera publié le 20 août prochain pour la tenue, le cas échéant, d'un scrutin le 23 octobre 2005. La période de déclaration de candidature se déroulera du 20 au 25 septembre 2005 au bureau du président d'élection au siège de la commission scolaire.

Poursuivant, des résolutions sont après cela adoptées concernant l'élection partielle.

Nomination d'un
président
d'élection

RÉSOLUTION 44 0805 :

CONSIDÉRANT, par suite du décès de madame Nicole Périgny, qu'un poste de commissaire est vacant;

CONSIDÉRANT, compte tenu qu'il reste plus de 12 mois à écouler avant la fin du mandat pour le poste vacant, que le président d'élection procède à la tenue d'une élection partielle pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que le directeur général est d'office le président d'élection et que l'autorisation du conseil des commissaires est requise pour la nomination d'une autre personne;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande que le secrétaire général et directeur des communications soit nommé par le conseil des commissaires pour le remplacer à titre de président d'élection;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que le secrétaire général et directeur des communications, Me Serge Carpentier, soit nommé président d'élection en remplacement du directeur général.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Rémunération du
personnel électoral

RÉSOLUTION 45 0805 :

CONSIDÉRANT qu'une élection partielle doit être tenue;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire fixe le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, lequel ne peut excéder celui fixé en vertu de la Loi électorale;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la rémunération des membres du personnel électoral et les frais de formation soient ceux fixés en vertu de la Loi électorale;

QUE les frais de déplacement, de repas et de séjour, requis le cas échéant, soient ceux établis par la Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées au terme des explications fournies par monsieur Bertrand Rodrigue.

Retraites
progressives

RÉSOLUTION 46 0805 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel demandent de participer à un plan de mise à la retraite

de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40% de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accepter les demandes de retraite progressive des personnes suivantes :

- ✓ Hélène Gauvin, technicienne en travaux pratiques, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 8 août 2005;
- ✓ André Bilodeau, conseiller pédagogique, au Centre administratif à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 2 septembre 2005;
- ✓ Louise Labranche, psychologue, aux écoles Laflèche et Antoine-Hallé à Shawinigan, secteur Grand-Mère, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Pierre Carrier, enseignant, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, dans un plan de 5 ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Congés sans
traitement

RÉSOLUTION 47 0805 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2005-2006;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Nadia Beaulieu, psychologue, au secteur Bas Saint-Maurice;
- ✓ Diane Quessy, technicienne en documentation, à l'école Secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud.

Adopté unanimement

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 48 0805 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Robert Jacques, animateur d'activités étudiantes, au Centre d'Éducation des Adultes du Saint-Maurice, à Shawinigan, laquelle est effective le 2 juillet 2005;
- ✓ Denise Thiffeault-l'Heureux, enseignante à l'école La Providence à Saint-Tite, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Jocelyne B. Vallée, enseignante à l'école Masson à Sainte-Thècle, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Yolande Veillette, enseignante à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Doris Bordeleau, secrétaire d'école, à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 31 août 2005;
- ✓ Yvon Boisvert, enseignant à l'école Secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2005;
- ✓ Carole Legendre-Grenier, enseignante à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 1er juillet 2005;
- ✓ Gisèle Brodeur, enseignante à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 8 septembre 2005.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Entente

RÉSOLUTION 49 0805 :

Mauricie (S.E.M.) concernant :

- ✓ La mise sur pied d'un comité ad hoc pour fins de révision de l'état d'identification de certains élèves;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente précitée avec le Syndicat des enseignants de la Mauricie (S.E.M.);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION 50 0805 :

traitement différé;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel professionnel a demandé un congé sabbatique à

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit autorisé un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Édith Frève, conseillère d'orientation, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé de 6 mois, soit du 15 août 2005 au 15 février 2006, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} août 2005.

Adopté unanimement

Nouvelles
affectations

RÉSOLUTION 51 0805 :

de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, suite à l'affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soient affectées comme suit les personnes ci-après décrites, le tout étant conditionnel au présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

Président

Secrétaire

- ✓ Chantal Trudel, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 26 août 2005;
- ✓ Audrey Beauchesne, responsable de service de garde, poste régulier à temps plein de 30 heures/semaine, à l'école Le Sablon d'Or à Lac-aux-Sables, et ce, à compter du 23 août 2005;
- ✓ Louise Martin, orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine, secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 22 août 2005.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 52 0805 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes de professionnel;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis une recommandation quant à l'engagement des personnes;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel au présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Isabelle Duchesne, orthopédagogue, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine, dans le secteur Haut Saint-Maurice, et ce, à compter du 18 août 2005;
- ✓ Julie Huot, orthopédagogue, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine, dans le secteur Haut Saint-Maurice, et ce, à compter du 19 août 2005;
- ✓ Lyne Desrosiers, psychoéducatrice, poste régulier à temps partiel de 25 heures/semaine, dans le secteur Haut Saint-Maurice, et ce, à compter du 18 août 2005.

Adopté unanimement

Par la suite et relativement aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, une recommandation est faite par monsieur Jean-Guy Trépanier afin d'autoriser le transfert d'un contrat de transport. Il est donné suite à cette recommandation et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Président

Secrétaire

Transfert d'un
contrat de
transport

RÉSOLUTION 53 0805 : CONSIDÉRANT que l'entreprise de transport Autobus Pauline Garceau informe la Commission scolaire de l'Énergie de son intention de céder le circuit 32 du contrat 32 à Autobus Paul Garceau;

CONSIDÉRANT, en référence au contrat de transport exclusif, qu'il est prévu que tout changement au dit contrat doit être préalablement autorisé, par écrit, par la commission scolaire (référence article 44);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE d'accepter tel que demandé, le transfert du circuit 32 de l'entreprise de transport Pauline Garceau à Autobus Paul Garceau, et ce, à compter du 16 août 2005.

Adopté unanimement

Les commissaires prennent après cela connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 16 août 2005.

Consécutivement et relativement aux sujets divers, madame la commissaire Johanne Harvey s'enquiert de l'état du dossier sur le recrutement d'orthophonistes. Sur ce, le directeur général invite messieurs Pierre Larose et Claude Leclerc à faire part des démarches effectuées.

Madame la commissaire Line Lecours et madame Diane Samson s'informent après cela du dossier de transfert d'élèves à Notre-Dame-du-Mont-Carmel et à Saint-Élie. La directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, indique alors que des transferts d'effectifs ne sont pas actuellement requis compte tenu de la fluctuation de la clientèle scolaire.

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à ce moment-ci, soit à 20 h 10, à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 54 0805 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 25, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 55 0805 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 56 0805 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que
soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire